



AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS



RAPPORT d'activités  
2018-2019

# ANPI

Acteur incontournable du  
développement des Comores



# L' ANPI en bref ●●●●

**STATUT JURIDIQUE :** Etablissement public à caractère administratif

**ANNÉE DE CRÉATION :** 2008

**MISSIONS :** - Promotion des Comores comme terre d'investissement ;  
- Facilitation et services aux investisseurs ;  
- Amélioration de l'environnement des affaires.

**PRÉSIDENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE POUR  
LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (CSP) :** Ministre en charge des investissements

**DIRECTRICE GÉNÉRALE :** Madame Nadjati SOIDIKI

**TUTELLE :** Ministère en charge des Investissements

**REPRÉSENTATION NATIONALE :** Une Antenne dans chaque île

**PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :** BAD, BM, BID, COMESA, Réseaux d'Agences  
de Promotion des Investissements

**EFFECTIF DU PERSONNEL À LA DATE DU 31 DÉCEMBRE 2019 :** 49

# SOMMAIRE

MESSAGE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE CHARGÉ DES INVESTISSEMENTS

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



UNE INSTITUTION  
AU SERVICE DE  
L'INVESTISSEMENT



UNE DÉCENNIE  
D'EXPÉRIENCE



L'ANPI EN CHIFFRES



L'ANPI :  
UN RÉSEAU DE  
PARTENAIRES ET  
DE COOPÉRATION



LES COMORES : UN  
ENVIRONNEMENT  
DES AFFAIRES  
ATTRACTIF



LE RAYONNEMENT  
D'UNE DESTINATION



LES COMORES :  
DES PERSPECTIVES  
D'ÉMERGENCE  
ASSURÉES

REMERCIEMENTS

ANNEXES

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

---

- **ANPI** : Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
- **BAD** : Banque Africaine de Développement
- **BID** : Banque Islamique de Développement
- **BM** : Banque Mondiale
- **Cf.** : Confer, se rapporter à...
- **COMESA** : Marché commun de l'Afrique orientale et australe
- **CSPI** : Comité Stratégique pour la Promotion des Investissements
- **KMF** : Franc comorien
- **MODEC** : Mouvement des Entreprises Comoriennes
- **MIGA** : Multilatéral Investment Guarantee Agency
- **OPACO** : Organisation Patronale des Comores
- **PAAPI** : Projet d'Appui à l'Agence de Promotion des Investissements
- **PCE** : Plan Comores Émergent
- **RCCM** : Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
- **RIAFPI** : Réseau International des Agences Francophones de Promotion des Investissements
- **UCCIA** : Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
- **SADC** : Southern African Development Community
- **WAIPA** : World Association of Investment Promotion Agencies

## LISTE DES TABLEAUX

---

**Tableau 1.** Répartition des entreprises agréées selon le secteur, le capital et les emplois prévus

**Tableau 2.** Répartition des sociétés exonérées par branche d'activité

## LISTE DES FIGURES

---

**Figure 1 :** Répartition des entreprises créées selon l'île d'implantation

**Figure 2 :** Répartition des entreprises créées selon la forme juridique

**Figure 3 :** Répartition des sociétés créées selon l'âge de l'entrepreneur

**Figure 4 :** Répartition des entreprises créées par branche d'activité

**Figure 5 :** Répartition des projets agréés par branche d'activité



ANPI (Siège national)

BP : 8393 - Rond point Salimamoud en face du Croissant Rouge

Tél : +269 773 84 91

E-mail: [infos@investcomoros.net](mailto:infos@investcomoros.net)

[www.investcomoros.net](http://www.investcomoros.net)

# ANPI

Acteur incontournable du  
développement des Comores



# MESSAGE

## du Ministre de l'Economie chargé des Investissements



M. Hourmed MSAIDIE, Ministre de l'Economie et des Investissements

L'alternance politique de 2016 fut particulièrement marquée par l'émergence d'une approche pragmatique des réalités économiques, désormais ancrée sur les potentialités d'attractivité du pays, l'efficacité, et surtout sur l'inclusion du secteur privé dans la définition même des politiques économiques aussitôt mises en œuvre après les élections. D'aucuns le savent, le président de la République, SE Azali ASSOUMANI, a promis de faire des Comores un pays émergent à l'horizon 2030 avec la conscience qu'un tel dessein ne deviendrait effectif que s'il était soutenu par de réelles mesures d'accompagnement et de restructuration de l'économie dans sa globalité et dans son appréciation.

Oui, nous pouvons ! Nous en avons la volonté et nous nous donnerons les moyens de nos ambitions.

Cette politique des nouvelles autorités vise avant tout à promouvoir l'investissement, ainsi l'attestent les récentes séries de réformes juridiques et judiciaires, administratives et institutionnelles amorcées depuis, en faveur de cette dynamique de redéfinition de nos priorités économiques.

En lisant ce rapport d'activités de la période 2018-2019, rédigé par les hauts cadres de l'ANPI, en toute indépendance et en toute objectivité, l'on se rend à l'évidence d'une volonté manifeste des autorités, au premier

rang desquelles le Chef de l'État, d'intégrer l'Union des Comores dans la liste des pays émergents dans un délai maximum de dix ans. Comparativement, des pays moins pourvus que nous en ressources et potentialités structurelles, handicapés par des conditions naturelles peu accueillantes ont réussi leur pari. Et pourquoi pas nous ? C'est la preuve que c'est une question de volonté. Une volonté que nous avons et que nous manifestons aujourd'hui sous l'impulsion forte du Chef de l'État. Nous avons réussi le plus difficile, nous réussirons le reste.

En effet, le défi était de réussir à faire converger dans la même direction deux univers structurellement divergents et aux intérêts opposés dans leur essence même, le privé et le public ; de mettre autour de la même table les administrateurs publics et le secteur privé comorien à travers les organisations patronales et professionnelles. Avec la détermination du Gouvernement, et par le biais de l'ANPI ; avec le concours également des partenaires tels que le COMESA, la BAD et la Banque Mondiale, ces deux secteurs ont dépassé leurs possibles différends et travaillent de façon concertée. Le Chef de l'État a initié le dialogue et a encouragé son intensification dans l'objectif de faire éclater le plafond de verre traditionnel propre aux modes de pensée des anciens dirigeants de ce pays et qui avait tendance à isoler, en une sorte de dialectique irrésolue, l'administration publique du secteur privé, faisant de celui-ci un simple exécutant et de la première un concepteur. Aujourd'hui, tous les projets de réformes visant l'amélioration du climat des affaires sont discutés au sein de commissions techniques formelles composées non seulement de représentants des deux secteurs, mais également co-présidées par les deux parties.

L'ANPI en sa qualité de Secrétaire Exécutif des réformes du climat des affaires y joue un grand rôle.

L'Union des Comores reste aujourd'hui un des rares pays qui accordent les mêmes avantages aux investisseurs nationaux qu'aux investisseurs étrangers.

Une stratégie économique ayant pour finalité

d'attirer ces derniers dans le pays pour mieux en renforcer le tissu économique.

Reconnaissons qu'aujourd'hui la situation financière et économique de nos entreprises ne leur permet pas de réaliser davantage d'investissements, d'industrialiser le pays et de lutter contre le chômage de masse par la création d'emplois décents.

D'où notre volonté à attirer ces investisseurs étrangers, dotés de moyens et de capacités importants. C'est en ce sens que le Tribunal du commerce a été mis en place pour renforcer les garanties qu'ils sont en droit d'attendre.

Cependant, nous rassurons nos opérateurs économiques, l'investissement étranger ne se fera pas contre leurs intérêts, encore moins à leur détriment. Ils seront protégés et tout se fera avec eux.

Enfin, le Gouvernement comorien dispose -fait rare dans les pays en voie de développement- d'un plan d'actions devant faciliter la réalisation de ses ambitions. Ce plan, décennal, intitulé « Plan Comores Emergent » présente les cinq socles sur lesquels reposera la possible intégration des Comores dans la liste des pays émergents. L'ANPI, tout comme les autres institutions publiques ou privées impliquées dans ce programme, travaille d'arrache-pied pour son effectivité.

À la lecture des pages qui suivent, vous pourrez apprécier le travail effectué par l'ANPI pour le développement et le rayonnement des Comores dans l'ensemble des domaines de l'économie.

Qu'il me soit ainsi permis, en ma qualité de Ministre de l'Économie et en charge des Investissements, de saluer l'engagement et la détermination de l'équipe de l'ANPI plus particulièrement Madame Nadjati SOIDIKI, Directrice Générale de cette prestigieuse institution.

Une de mes fiertés, c'est d'avoir sous ma tutelle une équipe très dynamique et très visionnaire sur laquelle tout un peuple repose son espoir.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport d'activités entre vos mains !

*Hourmed Msaïdié*

## de la Directrice Générale



Mme Nadjati SOIDIKI, Directrice Générale de l'ANPI

C'est avec une immense fierté que nous vous présentons aujourd'hui le rapport bi-annuel 2018-2019 de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, l'ANPI. Au cours de ces deux années, notre Agence a su déployer des initiatives de succès en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires.

L'année 2019 s'est achevée par la Conférence des Partenaires au Développement des Comores (CPAD), événement marquant qui a permis de recueillir des engagements à hauteur de près de 4 milliards d'euros pour le financement du Plan Comores Emergent.

Les chantiers menés par l'ANPI au titre de la période 2018-2019 lui ont permis de jouer tout son rôle dans le cadre de la préparation et de la tenue de cet événement, et de le poursuivre au-delà afin de mobiliser les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs d'émergence de l'Union des Comores.

### Plusieurs points forts ont émaillé les années 2018 et 2019 :

- La mobilisation des fonds et de l'expertise en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion des investissements, dont la mise en œuvre permettra d'attirer

des projets d'Investissements Directs Étrangers dans les secteurs clés identifiés représentant un apport net de capitaux de 15 millions de dollars. Cela entrainera une hausse du taux d'investissement par rapport au PIB, des créations d'emplois, du transfert de compétences et des opportunités de marchés pour le secteur privé local.

- Des partenariats noués ou renouvelés, notamment avec la BAD, le groupe de la Banque Mondiale et le COMESA.

- Le partage d'expérience inter-agences de promotions des investissements. L'ANPI-Comores a été réélue au sein du Comité International du Réseau International des Agences Francophones de Promotion des Investissements (RIAFPI) en qualité de représentant de la zone Afrique de l'Est et Océan Indien. Elle a adhéré à l'Association mondiale des agences de promotion des investissements (WAIPA) et à l'Organisation africaine des Zones Economiques (AEZO), lieux d'apprentissage des meilleures pratiques dans la perspective du développement de l'Agence et de la future mise en place de zones économiques spéciales en Union des Comores.

- La mise en place d'un nouveau service « Veille et Études ».

- Le renforcement du positionnement de l'ANPI en tant que porte d'entrée unique des investisseurs ; L'ANPI est désormais la seule et unique entité habilitée à recevoir et à connaître des demandes de création d'entreprises. Elle a également été placée au cœur du processus de négociation des accords entre l'État et les investisseurs.

- L'amélioration du climat des affaires : L'Union des Comores a enregistré une progression dans l'édition 2020 du rapport Doing Business du groupe de la Banque Mondiale paru en octobre 2019. Ce résultat est arrivé au terme de deux années dédiées au plaidoyer à destination des autorités, avec l'implication du secteur privé et de nos partenaires nationaux et internationaux.

L'année 2019 marque les 10 ans de l'ANPI. Avec tous les projets réalisés au cours de ces années, nous ne pouvons qu'être heureux de constater tout le dynamisme et l'engagement de l'équipe. Notre organisation a su faire preuve d'implication, de compétence et de rigueur devant les nombreux défis à relever.

Et puisque chaque anniversaire significatif amène à la réflexion, l'ANPI a terminé son année 2019 avec une démarche de planification stratégique 2020-2022.

Au final, les années 2018 et 2019 auront été deux années de réussite pour l'ANPI.

Je tiens, très sincèrement, à remercier l'ensemble du personnel, des différents services répartis dans nos trois bureaux du siège de Grande-Comore, de Mohéli et d'Anjouan pour tout le travail accompli.

Ces succès ont aussi été permis par le soutien sans faille de notre ministère de tutelle, dont je tiens à saluer l'implication au service de notre institution.

Je suis particulièrement fier du travail accompli et du chemin parcouru par notre équipe de l'ANPI au cours des deux dernières années pour faire de l'investissement le levier du développement économique et social de l'Union des Comores.

*Mme Nadjati SOIDIKI*

# RESUME ●●●●

Les pays qui ont vocation à fonder une véritable économie ou à la consolider possèdent leurs structures dédiées. Ce rôle est joué aux Comores par l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) depuis déjà plus de 10 ans. À l'origine, l'idée de sa création se justifiait par la « nécessité de regrouper dans une même structure l'ensemble des services connexes à l'investissement ». Depuis, l'ANPI est à pied d'œuvre pour se hisser au niveau des agences les plus prestigieuses de la région et du continent.

Et l'élan né de l'élection du Président Azali Aoumani en 2016 l'a confortée, en ce qu'il a déterminé, puis défini un espace de reconfiguration des politiques de développement du pays, à l'œuvre depuis.

Cette dynamique inclusive faisant la jonction du secteur public et du secteur privé, favorisant surtout la convergence de leurs intérêts communs et respectifs, a nécessité alors que soit mis en exergue le rôle joué par l'ANPI. L'Agence est chargée de porter et surtout de conforter le projet du Chef de l'Etat d'inscrire les Comores dans la cohorte des pays émergents à l'horizon 2030.

l'agriculture et enfin les niches industrielles. La matérialisation de ces projets incombe aussi à l'ANPI en tant que structure chargée de promouvoir les potentialités existantes, surtout par le rôle qu'elle est appelée à assurer : celui de rendre les Comores attractives aux investissements. Il est à mettre à son crédit d'avoir toujours œuvré à l'amélioration du climat des affaires. Sur le plan législatif, par exemple, elle a contribué à la consolidation des réformes y relatives ; à l'allègement des procédures de création d'entreprises et à la facilitation de celles relatives à l'installation aux Comores. Et elle a toujours tenu à valoriser les ressources disponibles, tant humaines, environnementales que juridiques.

Les résultats générés par les activités de plaidoyer de l'ANPI, comme le développement d'un réseau conséquent de partenariats, ont contribué au renforcement de sa position d'intercesseur privilégié entre le secteur privé et les autorités publiques lors des négociations des accords d'investissement dont elle a la primeur. Elle justifie que pour un pays qui se veut attractif, le partenariat public-privé représente un indice évaluateur de la libéralisation des initiatives, une preuve aussi d'ouverture aux marchés.

En définitive, l'ANPI remplit un rôle central dans le développement économique, cheville ouvrière du projet d'émergence élaboré par le Chef de l'Etat dans le travail de promotion des investissements nationaux ou étrangers.



## UNE INSTITUTION AU SERVICE DE L'INVESTISSEMENT

**S**elon les dispositions de l'Article 1 du Décret 08-063 du 05 juin 2008 relatif aux investissements en Union des Comores, l'institution chargée de la promotion des investissements est dénommée « Agence Nationale pour la Promotion des Investissements », en abrégé « ANPI ». Il a été confié à l'ANPI la mission primordiale de faire des Comores une terre attractive aux investissements. Une priorité particulière accordée aux projets d'investissement exogènes grâce

à la promotion et la valorisation de l'ensemble de leurs potentialités humaines, environnementales et économiques.

À cet effet, elle est chargée d'assurer la liaison entre le gouvernement comorien et les investisseurs, nationaux comme internationaux. Pour ce faire, elle s'est vue accorder des prérogatives spécifiques comme l'attribution de services susceptibles de lui permettre d'atteindre les objectifs fixés. Cela demande des ressources humaines à la hauteur des attentes.

# I. Missions et Organisation de l'ANPI

## I.1. Missions de l'ANPI



Des opérateurs économiques à l'Accueil de l'ANPI

### Les missions de l'ANPI se déclinent comme suit :

- Promouvoir les Comores à l'international comme terre d'investissement ;
- Fournir des services de facilitation pour l'établissement des investisseurs étrangers et nationaux ;
- Faciliter les contacts entre les investisseurs et les pouvoirs publics ;
- Contribuer à améliorer l'environnement des affaires pour rendre les îles Comores plus attractives aux investisseurs.

## I.2. Organisation de l'ANPI

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) comprend deux organes, qui sont le Comité Stratégique pour la Promotion des Investissements (CSPI) et la Direction Générale.

### I.2.1. Le Comité Stratégique pour la Promotion des Investissements (CSPI) :

Le CSPI est l'organe suprême de l'institution. Il s'occupe du suivi de ses activités et le supervise. À cet effet, il propose les mesures de nature à favoriser l'investissement et à créer une atmosphère de bonne gestion et de bonne gouvernance. Dans un deuxième temps, il se charge de définir le programme opérationnel de l'Agence, son

budget et ses procédures et approuve le rapport d'activités de son Directeur Général.

### Sont appelés à siéger au sein de ce Comité, en tant que membres :

- Le Ministre en charge des investissements, qui en est le président ;
- Le Conseiller en charge des investissements auprès du Président de l'Union ;
- Le Représentant du Ministre des Finances ;
- Le Représentant du Ministre de l'Economie de l'Union ;
- Le Président de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie ;
- Deux représentants du secteur privé.

### I.2.2. La Direction Générale

La Direction générale est l'organe exécutif du CSPI, et est dirigée par un Directeur Général.

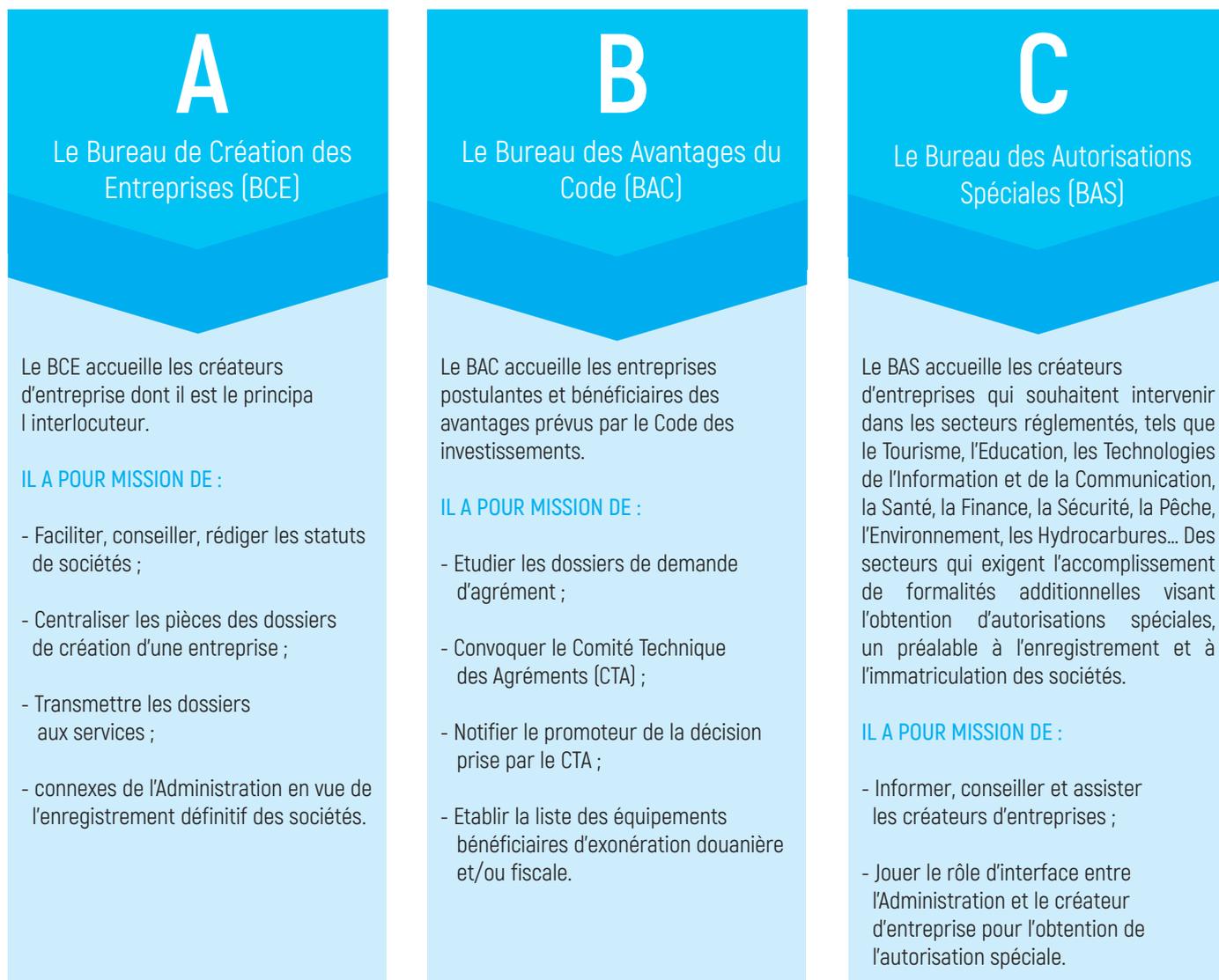
### Elle dispose d'au moins sept services, chargés de l'exécution du plan d'actions de l'Agence et qui se déclinent comme suit :

- Le Service Juridique et Gestion des Ressources Humaines ;
- Le Service Administratif et Financier ;
- Le Service des Relations Publiques ;
- Le Service Economie et Statistiques ;
- Le Service Suivi et Evaluation ;
- Le Service Promotion et Communication ;
- Le Secrétariat Exécutif du climat des Affaires.

## 11.2.3. Les Antennes :

De la nécessité de rapprocher l'Institution à la population, il est créé, par Arrêté N° 026/MIII/CAB, dans chaque île de l'Union des Comores une antenne. Cette dernière, dirigée par un Chef d'antenne, a comme missions:

- D'entreprendre toute action de promotion, de facilitation et de suivi des investissements;
- D'assurer la mission de Centre de Formalités des Entreprises, de création et enregistrement des sociétés;
- De recevoir et d'analyser les projets soumis à l'agrément et aux avantages du Code des Investissements;
- D'assurer les responsabilités financière et administrative de l'antenne et cela en étroite collaboration et sous la supervision de la Direction générale.



## 1.3. Développement des ressources humaines

L'un des points forts de l'ANPI réside dans l'importance qu'elle accorde aux ressources humaines. En effet, dans le cadre du renforcement des capacités, l'ANPI a maintenu sa stratégie d'incitation active de ses cadres à participer régulièrement à des séminaires et ateliers de formations organisés par des organismes nationaux, régionaux et internationaux.

Le programme PAAPI d'encadrement technique de cadres sur financement de la BAD répond à cet impératif de l'ANPI d'enrichir

toujours davantage ses ressources humaines pour en accroître les potentialités dans leurs domaines d'intervention respectifs.

Enfin, il est à noter que durant les deux années 2018 et 2019, l'ANPI a œuvré dans le sens du rehaussement de la valeur et de l'image de ses ressources humaines en procédant au recrutement d'une dizaine de hauts cadres supérieurs dans les domaines juridiques et des sciences économiques.

Le Personnel de l'ANPI lors d'un pot d'Adieu à l'ancien DG Dr Abdou Karibou



# III

## UNE DÉCENNIE D'EXPÉRIENCE

La première décennie de l'ANPI (2008-2018) a acté de manière claire et incontestable une période importante de la marche du pays vers son développement socioéconomique. Sa création est un grand moment de l'histoire du pays en ce qu'elle a aussi contribué au rayonnement de son économie et des investisseurs comoriens

à l'échelle internationale. Un certain nombre d'actions et de réformes ont été alors entreprises par les pouvoirs publics en vue d'attirer des investissements et par conséquent d'accélérer la croissance économique. Cela contribue ainsi à dynamiser le secteur privé, à promouvoir l'emploi et à lutter contre la pauvreté.

## II.1. L' ANPI, pourquoi ?

L'Union des Comores, à l'instar des Etats Insulaires en Développement (PEID) , est frappée par la conjoncture économique mondiale. Or l'investissement privé joue un rôle crucial pour une croissance économique solide et durable. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un environnement des affaires qui met en confiance les investisseurs.

Conscientes de cela, les autorités comoriennes ont décidé - avec l'appui de certains partenaires - de déclencher une campagne de communication promotionnelle tous azimuts en faveur d'une meilleure image des Comores. Promouvoir le pays, tel un produit, à l'extérieur en vue de sa relance économique et cela en s'appuyant sur un argumentaire stratégique promouvant la stabilité politique et institutionnelle retrouvée depuis 2001. Une campagne nécessairement accompagnée de mesures fortes de la part du gouvernement et qui se sont traduites par des mécanismes de facilitation de l'investisseur potentiel, comorien comme étranger : des délais raccourcis, des procédures simplifiées pour la création d'entreprise, par exemple.

Voilà l'une des motivations principales ayant conduit à la création de l'ANPI en 2008.



Siège social de l'ANPI

## II.2. L'amélioration du climat des affaires



Le Gouvernement, avec l'appui des partenaires, a procédé à la réforme des indicateurs suivants :

- Création d'entreprise ;
- Transfert de propriété ;
- Obtention des prêts ;
- Exécution des contrats.

Le principe de mise en place de l'ANPI est accompagné d'une volonté de réformer le climat des affaires en levant les contraintes de nature à empêcher toute volonté d'investissement en particulier, et l'épanouissement du secteur privé en général.

Cette volonté fut accompagnée de l'élaboration d'un plan d'actions du programme « Réforme et amélioration du climat d'investissement et du crédit bail ». Ce plan d'actions validé en avril 2011 a abouti, conformément aux objectifs susmentionnés à l'élaboration, puis aux adoptions, enfin aux promulgations et mise en application notamment des textes suivants :

- Code Général des Impôts ;
- Code de l'Urbanisme ;
- Code du Tourisme ;
- Code pétrolier ;
- Code de la marine marchande ;
- Loi portant Passation des Marchés Publics ;
- Loi portant Réglementation et Organisation du Crédit-bail ;
- Loi sur la concurrence ;
- Loi contre le blanchiment d'argent ;
- Loi contre la corruption.

L'ANPI a également participé à différentes sessions parlementaires pour l'adoption et la promulgation des textes de promotion et de protection des investissements :

- Ratification de la Loi relative à la Facilité Africaine de Soutien Juridique. Loi consistant à aider les Etats africains à négocier ou à renégocier les contrats d'Etat, le fonds vautours et mettre en œuvre des accords de partenariats public-privé par la mise à disposition d'une expertise juridique de haut niveau ;
- Ratification de la convention de New York pour la reconnaissance de la sentence arbitrale étrangère ;
- Ratification de la convention MIGA ;
- Ratification de l'accord d'adhésion à la SIACE (Société Islamique d' Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation), une filiale de la BID ;
- La Loi complétant certaines dispositions du Code des Impôts, notamment la réduction du droit d'immatriculation de terrains bâtis et non bâtis à **10 000 KMF** pour une durée de **5 ans** ;
- Adoption d'une loi de partage de production du gaz et pétrole avec les compagnies de recherche et de prospection ;
- Mise en place de la centrale des risques et des incidents de paiement ;
- Mise en place de la CACOM ;
- Mise en place des réformes structurantes touchant notamment l'opérationnalisation du Code des douanes ; le Code Maritime ; la Loi portant sur la télécommunications ou encore la vulgarisation de la Loi sur la concurrence.

Voilà des réformes- et cette liste des réalisations est loin d'être exhaustive- qui ont permis à l'Union des Comores de gagner en 1 an 4 points entre le DB 2019 et le DB 2020.



## II.3. Le dialogue public-privé

Le dialogue public-privé est un indicateur fort de libéralisation des initiatives, d'ouverture aux marchés mais encore de facilitation des procédures d'installation pour un pays qui affiche sa vocation d'attirer les investisseurs. Et l'Etat a pris la mesure des enjeux.

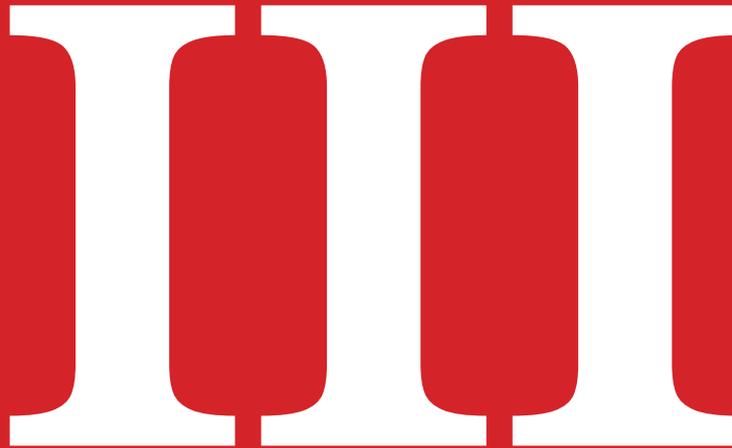
En effet, sous l'impulsion de l'ANPI, un Comité de pilotage composé des représentants du Gouvernement d'une part et des représentants du secteur privé d'autre part est mis en place.

Des Groupes Techniques de Travail (GTT) regroupant des hauts fonctionnaires des Ministères connexes à l'Investissement et des représentants du secteur privé ont aussi vu le jour, justifiant ainsi la volonté de faire du secteur privé un levier de la croissance économique. Le pouvoir du secteur privé sera renforcé en 2019 après avoir noté quelques défaillances (Cf. V2 de se présent document ).



Atelier de travail dans la salle de conférence de l'ANPI, Antenne Mohéli





## L'ANPI EN CHIFFRES

Il est présenté ici les résultats obtenus par l'ANPI grâce au travail fourni et cela conformément aux missions qui lui ont été confiées et objectifs qui lui ont été fixés. Ainsi, il est fait ici le point sur le nombre d'entreprises créées selon certains critères dont l'île d'implantation,

le statut juridique, le secteur d'activité, l'âge ou le sexe du promoteur ; celles ayant pu bénéficier des agréments et/ou des autorisations spéciales, et enfin les exonérations accordées à certaines d'entre elles.

## III.1. Chiffres de la création d'entreprises

Le travail de promotion et de communication réalisé par l'ANPI continue de payer. En effet, même si la période 2018-2019 a été marquée par une suspension administrative temporaire des opérations d'immatriculation des entreprises au RCCM, suivie d'une période de crise économique consécutive au passage de Kenneth qui a ravagé tout un pays, ce bilan reste encourageant en termes de création d'entreprises.



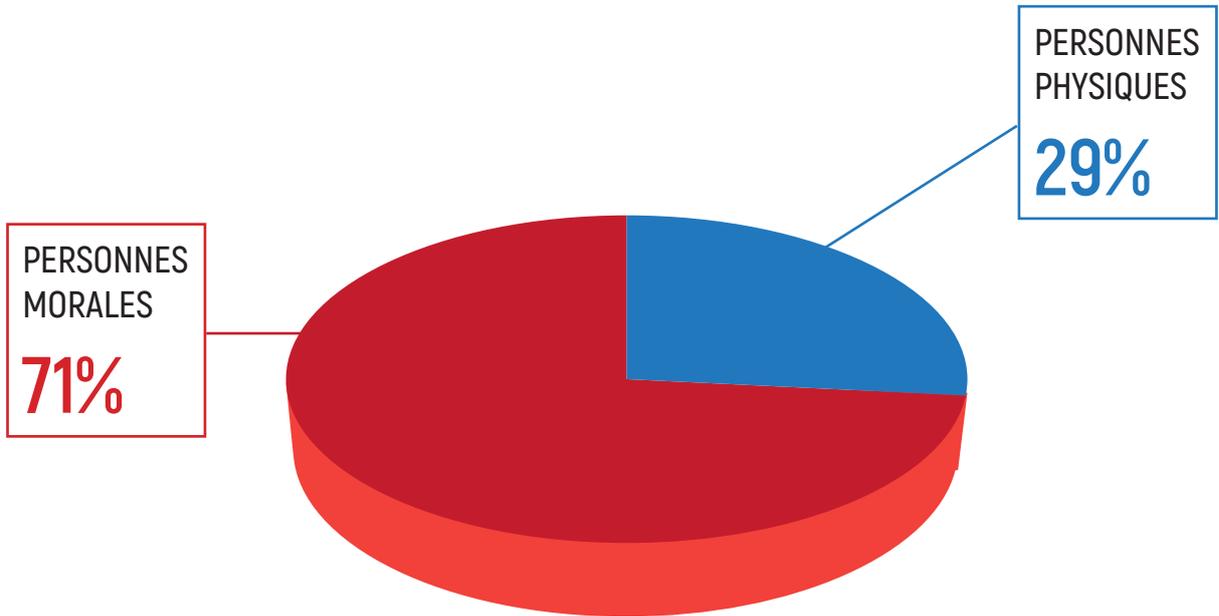
Figure 1.  
Répartition des entreprises créées  
selon l'île d'implantation au titre de  
2018/2019



À noter que sur les 471 sociétés enregistrées à l'ANPI, 71% sont du fait de personnes morales contre 29% de personnes physiques.



**Figure 2.**  
Répartition des entreprises créées  
selon la forme juridique



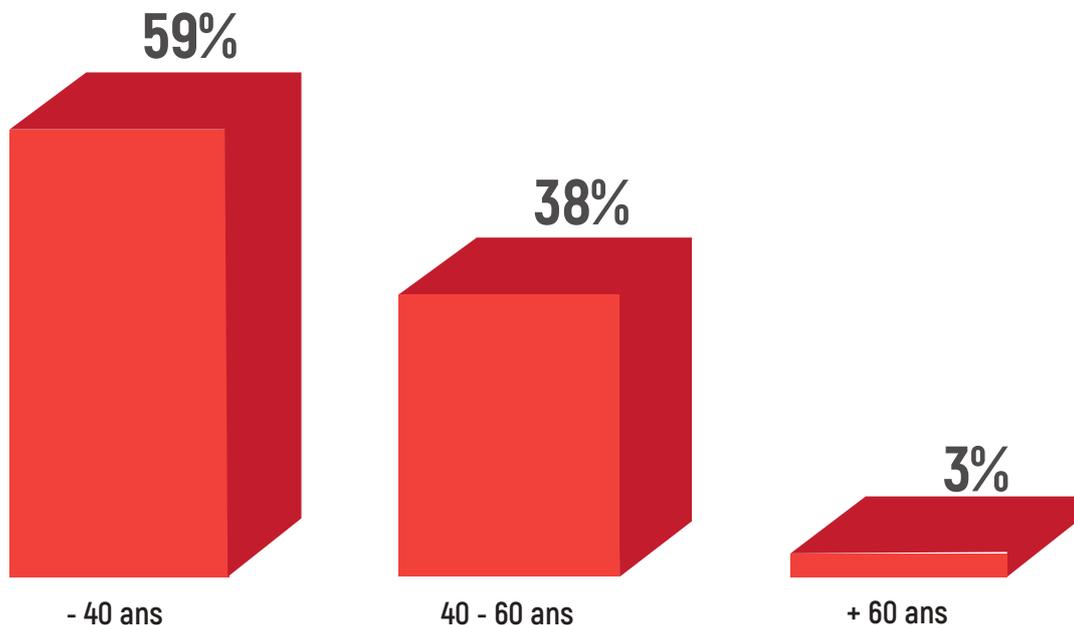
À rappeler également que la majorité de ces sociétés, soit **63%**, sont des Sociétés à Responsabilité Limité (SARL). Les Sociétés à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) représentent **(36%)**. Elles sont suivies des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) (0,6%) ensuite des Sociétés Anonymes (SA) (0,6%). Les Sociétés par Action Simplifiée (SAS) sont sous représentées, soit (0,3%).

Nous devons souligner que la plupart de ces entreprises sont le produit de Comoriens résidents. Elles ont représenté **88%** des créations en 2018 contre **87%** en 2019 au moment où celles créées par des Comoriens de France (Diaspora) n'ont représenté que **8%**

en 2018 et **7%** en 2019. Quant aux entreprises montées par des étrangers en 2018 et 2019, elles ont totalisé respectivement **7%** et **6%** de l'ensemble des entreprises créées dans la même période.

En outre, nous avons noté que les hommes se lancent davantage que les femmes. **77%** des entreprises créées l'ont été par eux, contre **23%** par leurs homologues féminins. Autre fait majeur et surtout prometteur, les jeunes sont les plus animés par l'esprit d'entreprise, en comparaison avec leurs aînés. **59%** des créations enregistrées durant les deux dernières années appartiennent à des personnes de moins de 40 ans.

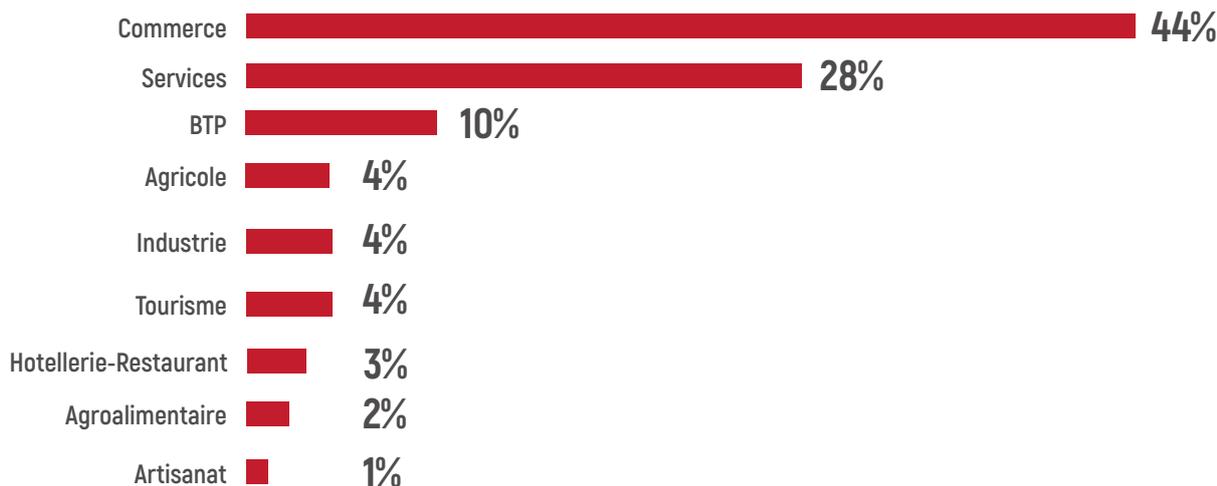
**Figure 3.**  
Répartition des sociétés créées selon l'âge de l'entrepreneur



Enfin, nous avons réalisé que la répartition du nombre d'entreprises selon la branche d'activité laisse entrevoir une prédominance des activités commerciales avec une proportion de 44%. Les services quant à eux représentent 28%. Ils sont suivis du BTP (10%).

La branche agricole, au même titre que l'industrie, représente, 4%. Nous pouvons noter que l'artisanat est faiblement représenté avec seulement 1%.

**Figure 4.**  
Répartition des entreprises créées par branche d'activité



## III.2. Les agréments et les autorisations spéciales accordés aux entreprises

Un Comité Technique des Agréments (CTA) est mis en place par décret présidentiel (08-064/PR du 5 juin 2008) fixant la procédure d'octroi des avantages du Code des investissements.

Ce comité est présidé par l'ANPI qui siège au coté de :

- Direction Générale des Douanes ;
- Direction Générale des Impôts ;
- Direction Générale de l'Economie ;
- Représentants du secteur privé.

Durant la période 2018-2019, 48 projets ont été instruits par le Comité Technique des Agréments. 40 d'entre eux ont reçu un avis favorable.

Les 40 projets totalisaient un capital d'investissement prévu de 6 625 364 710 KMF dont 2 773 448 545 en 2018 et 3 851 916 165 en 2019.

Tous des projets productifs et concernant le BTP (12), l'Agroalimentaire (8), l'Industrie (8), entre autres. En termes d'emplois, ils devraient en générer 851 directs. Le tableau suivant en résume bien la situation.



**Tableau 1.**  
Répartition des entreprises agréées selon le secteur, le capital et les emplois prévus

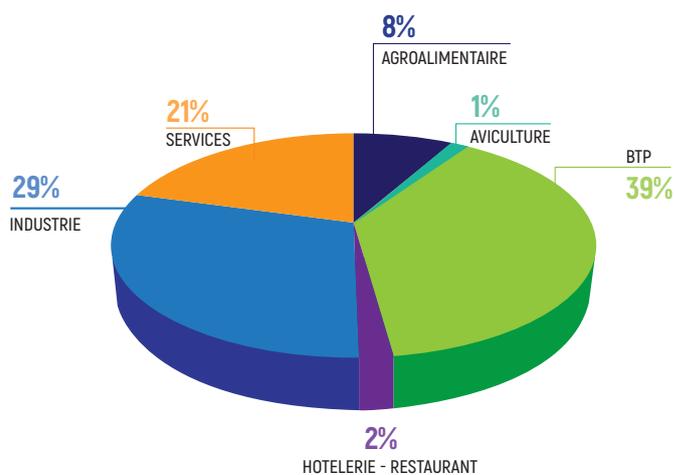
Branche d'activité	Nombre	Capital Prévu à investir (kmf)	Emplois Prévus à créer
Agroalimentaire	8	532 760 299	103
Aviculture	2	45 529 000	30
BTP	12	2 609 153 166	254
Hôtellerie-Restauration	2	123 343 775	41
Industrie	8	1 947 436 662	253
Services	8	1 367 141 808	170
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>6 625 364 710</b>	<b>851</b>

**Tableau 2.**  
Répartition des sociétés exonérées par branche d'activité

Branche d'activité	Nombre	Montant Exonéré (kmf)
Agroalimentaire	10	79 849 961
Aviculture	10	67 051 732
BTP	13	441 135 367
Industrie	31	275 219 320
Pêche	1	7 357 463
Services	14	1 382 871 652
Tourisme	1	1 241 506 107
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>3 494 992 202</b>



**Figure 5.**  
Répartition des projets agréés par branche d'activité



### III.3. Les exonérations accordées aux entreprises

Les entreprises agréées bénéficient notamment d'exonérations douanières sur leurs marchandises importées, principalement sur les équipements lourds et les matières premières.

À titre d'exemple, au cours de ces deux années l'agence a enregistré

une valeur CAF importée de 3 494 992 202 KMF dont 1 573 608 237 en 2018 et 1 921 383 965 en 2019.

Cette valeur correspond aux importations effectuées par 80 entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements.



# IV

## L'ANPI : UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ET DE COOPÉRATIONS

L'ANPI est une institution ouverte au monde. Aussi bien à l'international qu'à l'intérieur du pays, elle dispose d'un réseau de partenaires lui permettant de réaliser ses missions.

## IV.1. Partenaires internationaux



L'ANPI a renforcé sa présence sur la scène internationale à travers des rencontres avec des organisations ou institutions internationales, et certaines d'entre elles ont pu quelquefois aboutir à des partenariats scellés, dont les plus significatifs sont, entre autres :

- Banque Africaine de Développement (**BAD**) : à travers le projet PAAPI, elle soutient l'ANPI pour promouvoir et faciliter les investissements en renforçant ses capacités institutionnelles et humaines ;
- World Association of Investment Promotion Agencies (**WAIPA**) et le Réseau International des Agences Francophones de Promotion

des Investissements (**RIAFPI**) : l'ANPI a adhéré à ces deux réseaux d'agences de promotion des investissements ;

- Southern African Development Community (**SADC**) : l'ANPI ayant joué un rôle central dans l'admission des Comores dans la communauté des pays de la SADC en tant que facilitatrice ;

- L'African Economic Zones Organization (**AEZO**) : l'ANPI est devenue membre de cette association continentale composée de grandes institutions publiques et privées chargées du développement, de la gestion et de la promotion des zones économiques en Afrique

- Banque Islamique de Développement (**BID**) : à l'occasion de l'Annual Investment Meeting (**AIM**), des discussions très approfondies ont été entamées avec cette institution noble regroupant les pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) ;

- Le **ComesaRIA** (Regional Investment Agency) : l'ANPI poursuit sa coopération avec le ComesaRIA. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du partenariat renforcé entre les deux institutions ;

D'autres partenariats ont été également noués avec des agences sœurs notamment la **GAFI** d'Egypte, l'**EDBM** de Madagascar, l'**AMDIE** du Maroc. Des discussions sont en cours en vue de la signature de memorandum d'Entente.



## IV.2. Partenaires nationaux

Au plan national, l'ANPI a contribué à l'organisation avec la collaboration de partenaires nationaux de certains événements, de projets, de réflexions ou encore d'assises.

Sans souci d'exhaustivité ou d'ordre de priorité, nous pouvons en citer quelques-uns :

- L'**UCCIA** : partenaire incontournable dans le processus d'instauration du dialogue public-privé, de l'amélioration du climat des affaires, de la promotion des investissements, entre autres ;

- La Nouvelle **OPACO** et le **MODEC** participent activement aux réunions des Groupes Techniques de Travail (GTT) du Cadre de Compétitivité des Réformes (CCR) ;

- L'Université des Comores : L'ANPI accueille régulièrement les étudiants afin de les présenter ses missions. Elle organise des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat à destination des étudiants ;

- La Maison de l'Emploi (**MDE**) par les formations et séminaires organisés sur l'entrepreneuriat au bénéfice de jeunes candidats à la création d'entreprise ;

- La Direction Générale des Douanes avec qui un travail conjoint a été élaboré dans le cadre du processus d'exonération accordée aux entreprises éligibles ;

- La Direction Générale des Impôts, et les Cours et Tribunaux des Comores collaborent avec l'ANPI dans toutes les démarches visant la création d'entreprise.



## LES COMORES : UN ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ATTRACTIF.

L'idée de créer une agence pour la promotion des investissements est née d'une nécessité de regrouper dans une même structure l'ensemble des services connexes à l'investissement. En effet, le parcours de création d'entreprise était très complexe et éparpillé dans différentes administrations.

À propos, Djibouti et Madagascar ont servi de modèles d'inspiration aux acteurs du projet. L'idée était de faire que la structure représente l'administration fiscale.

Et comme évoqué plus haut, l'ANPI a pu accompagner le gouvernement et le secteur privé à améliorer le climat des affaires en facilitant tout processus entrepreneurial.

Depuis sa création le bilan est jugé satisfaisant. Ainsi, les réformes structurelles qui ont été conduites ont participé à l'amélioration du climat des affaires favorisant ainsi à un meilleur classement du pays dans le Doing Business au niveau mondiale.

## V.1. Les réformes entamées



Dans le rapport Doing Business 2020, édité en Octobre 2019, l'Union des Comores a été classée au 160<sup>ème</sup> rang mondial sur 190 pays, gagnant ainsi 4 places par rapport à 2019. Au niveau du continent, elle est classée 34<sup>e</sup> parmi 54 pays africains. Ce sont là les fruits des réformes engagées depuis l'année précédente.

En 2019, des avancées considérables ont été enregistrées dans la mise en œuvre des réformes de l'environnement des affaires, consolidées par ailleurs par le programme de modernisation de la justice à travers la formation des magistrats sur les actes uniformes de l'OHADA révisés. Dans le domaine du commerce transfrontalier, la réduction des délais de dédouanement et l'émigration de Sydonia+++ au Sydonia Word constituent les principales réformes à noter.

Et il est à noter que le Gouvernement comorien a validé un texte

de réforme dans le cadre de la simplification des procédures administratives relatives à la création d'entreprise. Il en ressort que désormais le Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE) est exclusivement confié à l'ANPI. Ce texte vise à alléger les procédures, les délais et les coûts relatifs à la création d'entreprise.

En outre, pour améliorer les performances de l'indicateur « Exécution des Contrats », le Président de l'Union des Comores a promulgué, au mois de juillet 2019, la Loi N°17-007/AU portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux de Commerce. La mise en place du Tribunal de Commerce en Union des Comores s'inscrit dans la dynamique de mise en œuvre de procédures judiciaires appropriées pour la protection des investissements et surtout en matière d'exécution des contrats.

Le Gouvernement s'est inscrit dans un processus d'amélioration continue du climat des affaires. C'est ainsi qu'il a entrepris la démarche de révision du code des investissements pour rendre plus attractif la destination des Comores. Dans le cadre de ce projet, le pays a pu compter sur l'appui de ses partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale.

On note par ailleurs que le Gouvernement a institué, en janvier 2019, l'Agence Nationale de Développement du Numérique (ANADEN) pour faire du numérique un des principaux leviers du développement économique du pays. Elle figure donc dans la politique du Chef de l'Etat qui ambitionne de faire des Comores un pays émergent à l'horizon 2030.

Enfin, la mise en place du projet PAAPI est la preuve par excellence que le Gouvernement et les partenaires accordent une attention particulière au processus des réformes. En effet, ce projet financé par la BAD est conduit avec l'assistance technique du Cabinet YOUMANN CONSULTING<sup>1</sup> en vue de donner à l'ANPI les outils nécessaires et urgents pour faire la promotion des investissements.

Le cabinet YOUMANN a travaillé de façon participative avec les acteurs pour identifier des réformes de fonds traduites dans une feuille de route. Un Cadre de Compétitivité des Réformes constitué de Groupes Techniques de Travail a été mis sur pied pour piloter les réformes aux côtés de l'ANPI sur toute l'étendue du territoire. Cela pour garantir une meilleure appropriation par les acteurs et une vulgarisation des réformes au niveau national.

Dans le cadre de ce projet, l'ANPI, qui assure le Secrétariat Exécutif des Réformes, a poursuivi ses activités d'identification, de formulation et de vulgarisation des réformes du climat des affaires. Ceci pour matérialiser l'ambition du Gouvernement de faire intégrer l'Union des Comores dans le cercle restreint du Top 10 des pays réformateurs et des 100 meilleures économies au monde d'ici à 2024.

<sup>1</sup> YOUMANN CONSULTING il est l'un des cabinets leader en Afrique dans le domaine du conseil, étude, formation et recrutement.

## V.2. Implication des parties prenantes.



Moroni, le 29 mars 2018 à la fin de l'Atelier national de Haut niveau sur l'amélioration du climat des affaires

L'ANPI a organisé les 28 et 29 mars 2018 un atelier national de haut niveau sur l'amélioration du climat des affaires avec comme objectif de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes.

Financé par le COMESA, l'atelier a permis d'entamer une réflexion approfondie sur l'amélioration du climat des affaires dans le pays avec l'implication effective du secteur privé, implication apparue

comme condition sine qua non pour la réussite du projet. Cet atelier fut une occasion non négligeable pour réactiver le dialogue public/privé pour faire de celui-ci un réel acteur des réformes engagées ; une occasion également pour sensibiliser les acteurs juridico-judiciaires sur la nécessité de rendre opérationnel le tribunal du commerce.

### V.2.1 Réorganisation des groupes techniques

Le dialogue public-privé constitue un pilier central dans le climat des affaires. Et comme souhaité réclamé par les représentants du secteur privé lors de différents ateliers, la décision a été prise de réorganiser les groupes techniques de travail en charge des réformes du climat des affaires. L'idée est d'accorder davantage de responsabilités au secteur. Désormais, chaque groupe technique de travail est coprésidé à la fois par un membre issu du secteur privé et un autre de l'administration publique, ce qui saurait faciliter la

remontée des informations et des contraintes dans le cadre des travaux de groupe.

À titre d'illustration, tout le long de l'année 2019, des rencontres conjointes avec les membres des Groupes Techniques de Travail ont été organisées pour accélérer la mise en œuvre des réformes sur le raccordement d'électricité, le permis de construire, le transfert de propriété, l'obtention des prêts, le commerce transfrontalier, etc.

### V.2.2 Élaboration d'une feuille de route des réformes pour les trois prochaines années

Le Gouvernement est conscient que seul un bon environnement réglementaire peut booster l'investissement. Pour cela, le pays s'est doté d'une feuille de route triennale des réformes dont la mise en œuvre est confiée à l'ANPI, dans une démarche méthodique et inclusive.

#### AVANT MISE EN ŒUVRE DES MESURES

INDICATEUR	SCORE
Création d'entreprise	76,5
Transfert de propriété	58,4
Permis de construire	68,0
Raccordement à l'électricité	60,2
Païement des taxes et impôts	49,9
Exécution des contrats	33,0
Obtention de prêts	40,0
Commerce transfrontalier	66,9
Protection des investisseurs minoritaires	26,0
Résolution de l'insolvabilité	0,0

RANG	SCORE
160	47,9

#### APRÈS MISE EN ŒUVRE DES MESURES

INDICATEUR	SCORE
Création d'entreprise	91,4
Transfert de propriété	68,7
Permis de construire	78,4
Raccordement à l'électricité	78,1
Païement des taxes et impôts	83,1
Exécution des contrats	68,5
Obtention de prêts	70
Commerce transfrontalier	66,9
Protection des investisseurs minoritaires	26,0
Résolution de l'insolvabilité	0,0

RANG	SCORE
95 <sup>ème</sup>	63,1 <sup>ème</sup>

### V.2.3. Contribution au PCE

L'ANPI a participé activement aux travaux de conception du Plan Comores Emergeant (PCE) qui s'est soldée par l'introduction d'un ambitieux agenda de réformes du climat des affaires. L'idée est de permettre à l'Union des Comores d'atteindre le top 10 des réformateurs dès 2021 dans le rapport Doing Business de la Banque

Mondiale. D'ailleurs, cet engagement a été solennellement réaffirmé par le Chef de l'Etat à l'occasion de la Conférence de Paris tenue du 02 au 03 décembre 2019 (Cf. VII du présent document ) devant la communauté des bailleurs et des investisseurs.



Trou du Prophète, sis à Mitsamiouli,  
au Nord de la Grande-comore

# VI

## LE RAYONNEMENT D'UNE DESTINATION

La promotion et la communication sont au coeur de l'action de l'ANPI dont la mission principale est de faire les Comores une terre d'investissements.

## VII. Promotion des investissements

### L'ANPI a su assurer la promotion et l'attraction des investissements directs nationaux et étrangers en Union des Comores, notamment :

- En participant aussi bien aux Comores qu'à l'étranger à des foires et à des manifestations de promotion économique, Africa 2018 à Sherm-El-Sheikh, ou encore la conférence Africa 2019 au Caire, le forum sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans l'économie bleue et l'emploi vert à Moroni en 2019, etc ;

- En faisant promouvoir le dialogue Public-Privé auprès des investisseurs nationaux et étrangers grâce à la mise en place de comités techniques coprésidés par des représentants du secteur privé ;

- En effectuant un travail de recherche et d'identification des investisseurs et de développement de partenariats opéré lors des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> de l'Annual Investment Meeting (AIM) à Dubaï en 2018 et 2019 ;

- En participant à la promotion des investissements en Union des Comores en partenariat avec les ambassades et consulats des pays amis en Union des Comores : l'Afrique du Sud, la Chine, la France, la Tanzanie ;

- En accueillant à l'ANPI des missions diplomatiques venant présenter leurs lettres de créance auprès du Chef de l'Etat : Bahreïne, Indonésie, Oman ;

- En recevant une délégation d'investisseurs des pays du Golf ;

- En mettant en place un dispositif d'attraction des investissements de la Diaspora ;

- En facilitant la création et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation de tous les investissements ayant bénéficié des avantages du Code des Investissements.

## VI.2 Communication

Comme arsenal économique destiné à attirer les investisseurs, nationaux et étrangers, l'ANPI s'est vue doter, entre 2018 et 2019 d'une stratégie de communication forte et puissante axée sur :

### LE LANCEMENT OFFICIEL DU SITE WEB:

Lancé le 02 janvier 2019, ce site constitue une interface entre les Comores et tous ceux qui veulent ou peuvent investir aux Comores. Constitué en un vrai service d'accueil et d'informations, il fait la promotion non seulement du pays en valorisant ses atouts, mais aussi en mettant à la disposition des candidats à l'investissement toutes les informations et tous les documents nécessaires à la création d'entreprise.

### IMPRESSION ET DISTRIBUTION DES DÉPLIANTS :

L'ANPI a réalisé, entre autres documents de communication, à destination du grand public, un dépliant présentant l'Agence dans tous ses rôles et toute ses missions. A titre d'exemple, des milliers de dépliants et de brochures étaient imprimés et distribués lors d'événements économiques divers, déposés par ailleurs dans des sites identifiés comme lieux de fréquentation et de transit par les jeunes et les voyageurs étrangers, tels que les aéroports ; la maison de l'emploi, les hôtels... Ces dépliants et brochures sont également mis à la disposition des visiteurs de l'ANPI.



[www.investcomoros.net](http://www.investcomoros.net)

**EMISSIONS TÉLÉVISÉES :** le Directeur Général et d'autres cadres de l'ANPI ont pu intervenir dans le cadre d'émissions radiotélévisées par la Radio et Télévision Nationale (ORTC) visant soit à promouvoir les Comores, ou à présenter les services qu'offre l'Agence ;

**IMPRESSION DE FLYERS :** durant cette période l'ANPI a mis à la disposition du Service Communication des flyers qui servaient de supports de communication lors des foires ou tout événement économique. Ces flyers présentent et valorisent principalement les services et principales missions de l'Agence.



# ANPI en images .....





# VIII

## LES COMORES : DES PERSPECTIVES D'ÉMERGENCE ASSURÉES

**D'**aucuns connaissent la volonté du président Azali d'atteindre l'objectif des Comores émergentes à l'horizon 2030. Mais cela nécessite de créer à tous les niveaux les conditions favorables à cette émergence en engageant les mutations et réformes profondes nécessaires dans tous les secteurs stratégiques concernés. Avec une croissance faible, une inflation contenue, un espace budgétaire limité et

une économie sous financée, l'Etat a dû très rapidement se doter d'une vision. Celle-ci a fait l'objet du PCE, le Plan Comores Emergent. Et dans celui-ci, on a identifié cinq socles stratégiques pour la transformation structurelle de l'économie nationale, aussi bien au niveau micro que macro, vers l'émergence. Il s'agit ici de les évoquer et par-là de montrer le rôle que doit jouer l'ANPI pour atteindre l'objectif fixé.

## VII.1 Les socles stratégiques

Lors de l'élaboration du PCE, cinq socles stratégiques ont été identifiés prioritaires. Il s'agit du tourisme et de l'artisanat ; de l'économie bleue ; des services financiers et logistiques ; de l'agriculture et enfin des niches industrielles.

### VII.1.1 Le tourisme et l'artisanat

À l'image des autres îles de l'Océan Indien, l'Union des Comores présente des atouts majeurs dans le domaine du tourisme et de l'artisanat. L'écotourisme, comme le tourisme balnéaire ; le tourisme culturel comme l'agrotourisme sont susceptibles de se développer au sein d'un environnement prometteur, hébergeant un littoral exceptionnel et où s'épanouissent des espèces endémiques protégées, un habitat naturel préservé. Seulement, l'exploitation de toutes ces potentialités reste modeste. La même problématique se pose à propos de l'artisanat, peu exploité, peu développé et qui contribue pourtant au développement économique, social et culturel du pays. C'est donc à ce titre que le PCE prévoit de faire des Comores « une destination touristique de référence dans la région de l'Océan Indien ».



### VII.1.2 L'économie bleue

On le sait : l'Union des Comores est un archipel et son caractère insulaire fait de la pêche et des activités portuaires des « secteurs à fort potentiel pour le développement de l'économie bleue ». Ainsi, le PCE s'est fixé comme objectifs de développer cette économie bleue durable, par « l'exploitation des ressources marines, incluant la recherche et le développement des biotechnologies à destination de la pharmacie, de la génétique, de la chimie et de la cosmétique, l'exploitation minière des fonds marins tout en protégeant l'environnement marin ». La conservation de la biodiversité et la valorisation des services écosystémiques seront au cœur d'une gestion rationnelle de nos ressources naturelles.

### VII.1.3 Les services financiers et logistiques.

Malgré l'esprit d'ouverture accordé au système bancaire et financier comorien, le secteur est peu tourné vers l'extérieur. Et pourtant, à l'image de l'île sœur de Maurice, une économie de services financiers constitue une niche pertinente que beaucoup de petits pays insulaires ont su exploiter. « L'Union des Comores ambitionne de devenir à l'horizon 2030 un hub de services financiers au sein de l'Océan indien par la mise en place d'une zone financière spéciale, Moroni Finance Smart City, à la croisée de l'Asie qui dispose des financements et de l'Afrique qui sera le terrain des grands projets d'investissements de ce siècle. Moroni Finance City visera l'attraction de fonds de placement et de pension des banques commerciales, d'affaires et d'investissements, et de sociétés offshore ».



## VII.1.4 Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire.

Malgré la fertilité des terres, la disponibilité de l'espace cultivable, le pays est loin d'atteindre un niveau d'autosuffisance alimentaire satisfaisante, et encore moins de sécurité alimentaire. On importe presque tout y compris des produits agricoles. Or, eu égard à ses atouts naturels, le pays dispose des capacités nécessaires pour la mise en place de chaînes de valeur et d'industries de transformation des potentialités et des ressources disponibles susceptibles de permettre la réduction significative des importations alimentaires. Ainsi, dans le cadre du PCE il est prévu de promouvoir « des systèmes agricoles plus productifs et résilients au changement climatique, compétitif et durable, intégrant la résilience des communautés rurales et qui s'appuient sur des unités de transformation des produits agricoles suivant les chaînes de valeur ».



## VII.1.5 Des niches industrielles pour diversifier l'économie.



Le PCE a pris en compte le fait qu'il y a une relation forte entre le développement économique et le développement industriel. Autrement dit, aucun pays ne peut prétendre au développement économique sans développement de son industrie. Il paraît donc nécessaire de procéder à la valorisation des produits pour lesquels les Comores ont des avantages comparatifs tels que les produits de la mer, les huiles et les produits cosmétiques naturels. À cet effet, il faudra promouvoir un tissu industriel viable, constitué de petites et moyennes entreprises de transformation, capables de créer de la valeur ajoutée et des emplois.

C'est ainsi que le PCE se donne comme vision de favoriser « une économie forte où le secteur industriel, en particulier la branche manufacturière, a une part importante dans la création de richesses et joue un rôle central dans la modernisation de l'économie comorienne ».

## VII.2 Rôle de l'ANPI

L'émergence est un concept. Il est aussi une étape à atteindre. Des pays voisins y ont réussi. Les autorités comoriennes, on le rappelle, ont promis de ramener les Comores vers cette étape à l'horizon 2030. La voie est tracée. Les politiques le veulent sachant que c'est techniquement faisable. De son côté, l'ANPI doit alors s'y atteler.

En effet, à lire les cinq socles identifiés dans le cadre du PCE devant permettre à l'Union des Comores d'atteindre la liste des pays émergents en 2030, on se rend compte qu'une part importante du travail incombe à l'ANPI, qui doit:

- poursuivre et consolider les réformes relatives au climat des affaires sachant que l'ANPI assure le Secrétariat Exécutif des réformes du climat des affaires ;
- attirer des investisseurs, nationaux ou internationaux, plus précisément pour les secteurs identifiés comme stratégiques et porteurs dans le cadre du PCE. Or, c'est la vocation de l'ANPI ;
- faire le suivi auprès des entreprises créées en Union des Comores,



et surtout auprès de celles ayant déjà bénéficié des agréments et exonérations de la part de l'Etat.

En somme, nous pouvons dire que l'équipe de l'ANPI est consciente que l'émergence prônée par le Chef de l'Etat doit aussi et principalement passer par elle, ce qui justifie qu'elle soit renforcée et pourvue davantage de moyens. Comme la volonté politique est là, nous estimons que les réformes proposées seront réalisées qui doivent nous servir d'outils pour la promotion des investissements.

# Remerciements ●●●●

L'année 2019, comme 2018, a encore une fois tenu ses promesses. Des milliers de personnes ont pu bénéficier des activités de l'ANPI. Ces résultats ont été possibles grâce au soutien constant du Chef de l'Etat, SE Azali Assoumani, du Ministre des Investissements, du Ministre des Finances, du Ministre de la Justice et de l'ensemble des membres du Gouvernement, sans oublier les responsables de l'administration publique et l'appui déterminant du patronat comorien et des Chambres de Commerce.

À tous, au nom de toute l'équipe de l'ANPI, j'exprime notre gratitude pour leur confiance, leur accompagnement, leur soutien et leur disponibilité dans toutes nos actions visant le développement économique des Comores par le biais de l'investissement.

Je souhaite plus précisément adresser un grand merci à tous nos partenaires techniques et financiers pour leur fidélité et leur engagement sans relâche envers notre institution. Je veux citer entre autres la Banque Mondiale, la BAD, la BID, le COMESA pour leur appui sans faille de l'ANPI depuis plusieurs années dans les activités de promotion des investissements qu'elle conduit.

C'est grâce à tous ces soutiens, à toute cette dynamique et à la qualité de travail de tous nos collaborateurs et collaboratrices que l'ANPI a pu réaliser ses divers projets et contribuer activement au processus de développement de l'Union des Comores.

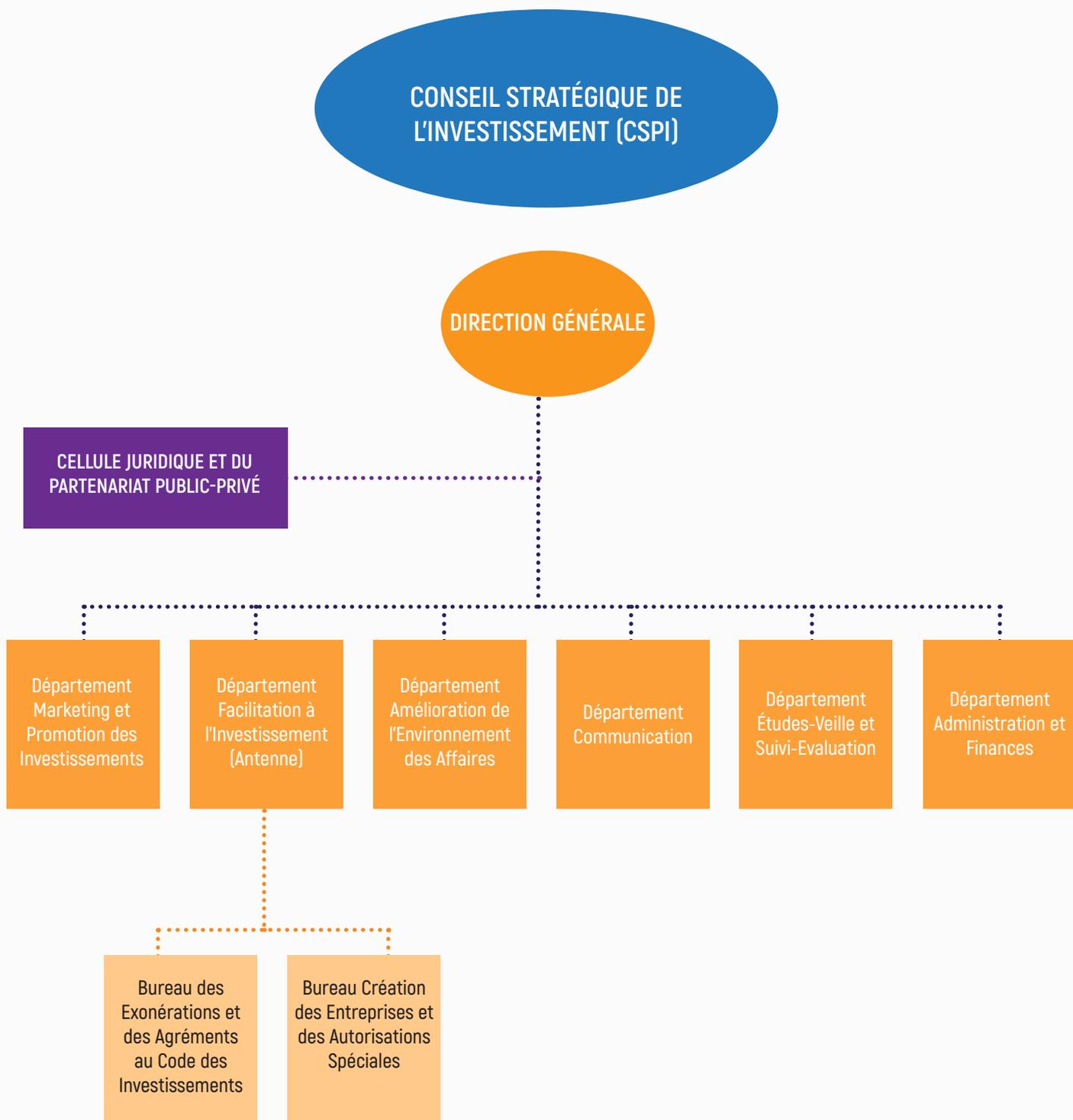
Moroni, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

*Madame Nadjati SIDIKI*

# VIII

## ANNEXES

# ORGANIGRAMME DE L'ANPI





**ANPI (Siège national)**

BP : 8393 - Rond point Salimamoud  
en face du Croissant Rouge  
Tél : +269 773 84 91  
E-mail: [infos@investcomoros.net](mailto:infos@investcomoros.net)

**ANPI Ngazidja**

BP : 8393 - Rond point Salimamoud  
en face du Croissant Rouge  
Tél : +269 773 85 83

**ANPI Anjouan**

Aéroport Ouani  
Tél : +269 771 65 08

**ANPI Mohéli**

Aéroport Mohéli  
Tél : +269 772 11 49

